

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2025

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20250411-D202500034I0-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 31

de Votants : 40

Dont vote par procuration: 9

Abstention: 2

Contre: 0

OBJET:

Affectation du résultat de l'exercice 2024

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 18/04/2025 que la convocation avait été faite le 04/04/2025.

Le Maire.

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.00034/2025 du 11/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 04 avril 2025, sous la présidence de **M**. **Ambdilwahedou SOUMAILA**, **Maire**.

Etaient présents: (31)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseiller municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

Absents: (9)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipale)

Absents excusés: (0)

Procuration: (9)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI donne pouvoir à Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le compte administratif est le document de synthèse qui retrace l'exécution du budget et permet de dégager le résultat de l'exercice ;

Considérant qu'en tant que document permettant de dégager le résultat de l'exercice, le CA fait ressortir le solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement et les restes à réaliser;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57, oblige les élus à statuer sur l'affectation du résultat N-1 ;

I- BUDGET PRINCIPAL VILLE

Considérant que l'affectation de résultat ne concerne que le résultat de la section de fonctionnement pour combler la section d'investissement (excédent ou besoin de financement);

Considérant le résultat de l'exercice 2024 synthétisé dans le tableau ci-dessous étant déficitaire à la fois en investissement et en fonctionnement ;

	Résultat clôture 2023	Part affectée à L'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Reprise Résultats	Clôture 2024
						2023	
Fonctionnement	650 145, 73€	150 145, 73€	69 373 093, 40€	66 973 708, 81€	-2 399 384, 59€	500 000€	-1 899 384, 59€
Investissement	-1 891 489, 54 €		40 309 888, 32 €	32 668 670, 22 €	-7 641 218, 10 €	-1 891 489, 54€	-9 532 707, 64€
Total	-1 241 343, 81€	150 145, 73€	109 682 981, 72€	99 642 379, 03€	-10 040 602, 69€	- 1391 489, 54€	-11 432 092, 23€

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2024, le compte de la Ville présentait un résultat de clôture négatif de - 11 432 092, 23€ correspondant au cumul de résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de - 1 899 384, 59€ et d'investissement de - 9 532 707, 64€;

Considérant que le résultat de clôture fonctionnement est de -1 899 384.59€, soit déficitaire et que celuici doit être injecté dans le budget 2025, et le résultat de clôture de l'investissement doit être pris en charge en dépense en D001 dans le budget investissement ;

Considérant que le montant des restes à réaliser 2024 s'établissant en dépense à 0€ et en recette à 0€ ne change rien les besoins d'investissement ;

Considérant que le résultat de clôture de fonctionnement est de :

Résultat de l'exercice 2024 :

Excédent reporté de 2023 :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Soldes des restes à réaliser s'établissent à : 0 € (dépense) et 0€ (recette) = 0 €.

II- BUDGET ANNEXE SRU

Considérant que l'affectation de résultat ne concerne que le résultat de la section de fonctionnement pour combler la section d'Investissement (excédent ou besoin de financement);

Considérant le résultat de l'exercice 2024 synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Résultat clôture 2023	Part affectée à L'investissement	Dépenses DR	Recette RR	Résultat 2024	Reprise Résultats 2023	Clôture 2024
Fonctionnement	405 466, 42€	405 466, 42	955 366, 41€	1 889 717, 83€	+934 351, 42€	0	934 351, 42€
Investissement	1 003 060, 83€		13 843 775, 47€	9 140 509, 50€	-4 703 265, 97€	1 003 060, 83€	-3 700 205, 14€
Total	1 408 527, 25€	405 466, 42€	14 799 141.88€	11 030 227, 33€	-3 768 914, 55€	1 003 060, 83€	-2 765 853, 72€

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2024, le compte de SRU présente un résultat de clôture négatif de **- 2 765 853, 72€** correspondant au cumul de résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de **+ 934 351, 42€** et d'investissement de **- 3 700 205, 14€**;

Considérant que l'excédent de fonctionnement est de 934 351, 42 € et celui-ci peut être injecté dans le budget 2025 au compte 1068 excédents de fonctionnement ;

Considérant que les soldes des restes à réaliser s'établissent à : 0 € (dépense) et 2 000 000€ (recette) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1er: pour le budget principal Ville:

- D'inscrire le résultat de clôture fonctionnement reporté de 1 899 384, 59 € à le repartir comme suit : au compte D002 en charge de fonctionnement dans le budget 2025.
- D'inscrire en dépense les crédits de 9 532 707, 64€ du résultat de clôture d'investissement au budget 2025 au compte D001.
- D'adopter l'Affectation du Résultat 2024 au budget 2025 tel que présenté ci-dessous :

BUDGET 2025 VILLE	Recettes	Dépenses
001 Solde d'exécution de la section d'investissement		9 532 707, 64€
1068 Excédents de fonctionnement		
002 Déficit reportés		1 898 397, 03€

<u>Article 2</u>: pour le Budget annexe SRU:

- D'inscrire le résultat de clôture fonctionnement reporté de +934 351, 42 € à le repartir comme suit : au compte R002 pour 0€ et au compte 1068 la somme de 934 351, 42€ pour compléter le besoin de financement de la section investissement.
- D'inscrire en dépenses les crédits de 3 700 205, 14€ de résultat de clôture d'investissement au budget 2025 au compte D 001.
- D'adopter l'Affectation du Résultat 2024 au budget 2025 tel que présenté ci-dessous :

BUDGET 2025 SRU	Recettes	Dépenses
001 Solde d'exécution de la section d'investissement		3 700 205, 14€
1068 Excédents de fonctionnement	934 351, 42 €	
002 Excédents reportés	0€	

<u>Article 3</u>: d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait à Mamoudzou, le 14/04/2025

Le Maire